L'ABEILLE

... rues de Chartres et ... la Bourse.

CONDITIONS.

... payables six mois d'a... pour moins d'un an.

... sera arrêté, à moins que les ar... à moins que celui qui voudra ... n'en ait fait connaître son in... écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours ... l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et ... dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ... Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur, MICHIGAN, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
2 déc 28 et 29, Nouvelle-Levée.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemine; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Langcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 nov—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov.

A VENDRE, le bateau neuf DELTA, du port de 99 tonneaux, construit en mai dernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis, rue d'Orléans. 8 déc

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens s'adresser à P. O. SORBE.

5 déc no. 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goélette ECLIPSE, de 66 tonneaux, pa. J. LE BLANC & CO,
4 déc 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, VIZCAINA, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,
3 déc rue St. Louis, No. 86.

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas

Le beau brick espagnol VENUS, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et des passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons emménagemens aux passagers. S'adresser

GARCIA, BUYO & Co,
2 déc No. 34, rue Ste. Anne.

POUR LE HAVRE.

Le brick NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port et partira immédiatement. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,
28 nov 25, rue Bienville.

A FRETER.

La jolie goélette EXPRESS, ayant été réparée à neuf, avantageusement connue, sera frétée pour n'importe quel port du Mexique, Antilles ou Côte Ferme. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser au capitaine Dupeyre, ou à

Pre. LAFAYE,
27 nov rue Royale, No. 147

POUR LE HAVRE.

Le navire SENATOR, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.

Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No 26, rue Bienville.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bein, comme un magasin de commission. S'adresser à FERGUSON & HALL,
déc 22, Vieille Levée.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à
FERGUSON & HALL.
3 déc 22, Vieille Levée

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julia. Possession sera donnée immédiatement.

Aussi: Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
28 nov 28 et 29, Nouvelle Levée

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

VENTES A BAS PRIX

Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 150, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Poêle en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candelabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijoutières; Vitrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Epernay.

Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront criés à l'enchère publique, par T. Mossy & co. 2 déc—1m

PECHERS DU NORD DE CHOIX.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il vient de recevoir, consigné à ses soins, en ligne directe d'un ancienne pépinière bien connue, près Boston, et en débarquement du navire Caravan, de Boston, qui a fait son voyage en 13 jours, un bel assortiment de *Pêchers du Nord, greffés* et arrangés par paquets de 20 plantes, au nombre desquels se trouvent 4 pruniers.

Il a aussi reçu 20 paquets de 10 douzaines chaque partie de la plus belle espèce de fraisiers du Nord, et qui ne seront vendus que par paquets de 10 douzaines.

Aussi—Une petite quantité de belles pattes d'Asperges de Hollande. S'adresser à

Wm. SMITH, au Magasin des Graines,
No. 85, rue de la Douane.

N. B.—On peut voir la liste des différentes espèces de poiriers et de fraisiers au magasin. 12 déc

Herbes Pulvérisées pour la soupe.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de ces herbes pulvérisées, telles que Thim, Sauge, Marjolaine, Graines de Céleri, en bouteilles de verre bien cachetées, et prêtes à être mises en usage, qu'il vendra en gros ou en détail. Ces poudres sont plus particulièrement recherchées pour les soupes à la tortue, &c.

Wm. SMITH, au magasin de graines,
rue de la Douane, No 85

Aussi—Sauge sèche en demi barils de 12 livres, à l'usage des ... et des charcutiers. 12 déc

CHARBON—Charbon anglais d'Orrell, en morceaux ... en boucauts à bord du navire Heroine, de Liverpool ... au capitaine Hudson, 2de rangée après ... 11 déc

748 ... de la nouvelle récolte, en débarquement ... Emilie et Constancia, et à vendre par ... J. PRATS & FILS, ... rue St. Anne.

Ascension de Ballon

M. GEO. ELLIOTT annonce aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il fera sa

CINQUIEME ASCENSION

Jeudi, 18 du courant, de son amphithéâtre, rue du Camp, au-dessus de la Place Lafayette.

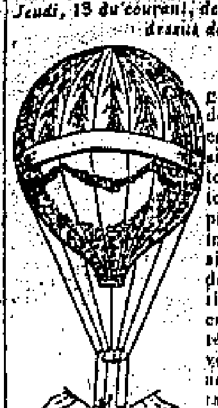

IL donne l'assurance qu'il n'épargnera ni peines ni dépenses pour donner une satisfaction générale à ceux qui viendront voir son ascension. Il y a des personnes qui, ayant tenté de faire des ascensions en cette ville, ont échoué, dans leur entreprise, et, par le découragé probablement le public d'aller voir les ascensions; mais M. ELLIOTT se fait fort de rétablir la confiance, dans l'expérience qu'il fera jeudi; et il aime à croire que ceux qui n'ont aucun doute sur ses capacités, lui feront la faveur de venir en pourvoir de billets au Planter's Hotel, où, l'argent sera remis si l'ascension n'avait pas lieu.

Ordre de l'Ascension.

A midi—Les portes seront ouvertes pour la réception du public. A midi et demi, on lancera un petit ballon pour s'assurer de la direction du vent; et à une heure un quart un grand ballon pilote sera lancé pour donner à l'aéronaute d'autres assurances sur la direction qu'il suivra et la rapidité avec laquelle il voyagera. Après cela, il ajustera ses amarres, et après avoir placé ses instruments philosophiques, IL ENTRERA DANS SA GONDOLE.

Il lui fera parcourir le cercle des spectateurs, afin que chacun puisse voir le voyageur et son vaisseau aérien. A deux heures, la dernière corde qui le tiendra attaché à la terre sera coupée, et l'aéronaute en montant dans les régions célestes saluera le public avec les bannières qu'il tiendra en main.

Prix d'entrée—Une piastre. On peut se procurer des billets au *Planters Hotel*, et au contrôle, le jour de l'ascension.

Si le temps ne le permettait pas, l'ascension serait renvoyée à un autre jour. Une salve d'artillerie annoncera positivement qu'elle a lieu. 16 déc—3

CIRQUE DE BROWN.

Et Troupe d'Arène Gymnastique.

Ouvert tous les soirs, dans la rue Natchez, près du Théâtre Américain.

LE directeur en offrant ce spectacle, annonce avec confiance qu'il s'est procuré la meilleure troupe équestre, sous le rapport des talens, et de l'habitude des exercises sur les chevaux, que l'on peut trouver aux Etats-Unis. Cette troupe est composée de MM. *North, Rockwell, Downie, Burst, Munck, Davies,* le jeune *Wilcox*, du célèbre *Phillips*, et de l'inimitable comique *Blackburn.*

Le directeur mettra tous ses soins à varier les divers exercices, en les rendant amusants au public.

☞ Pour les details, voir les affiches.

Les portes seront ouvertes à 6 heures, et les exercises commenceront à 7.

PRIX D'ENTRÉE.—Premières $1; Galeries 50 cents.
16 déc—☞

THEATRE D'AMUSEMENT.

MR. LEROUX, physicien de Paris, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville que l'ouverture de sa SALLE DE SPECTACLE, qui devait se faire ce soir à l'encoignure des rues Tchapitoulas et Natchez, est renvoyée à jeudi prochain, 20 du courant.

La bienveillance que le public a daigné lui témoigner en France et les efforts qu'il fera pour se rendre digne des suffrages des personnes qui voudront bien assister aux séances variées qu'il se propose de donner, lui font espérer qu'il sera accueilli favorablement.

15 décembre—4

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI PROCHAIN, 20 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1.50.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Tous les masques seront tenus de se démasquer, en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 8 déc

SALLE D'ORLEANS.

Souscriptions des Bals de Société.

LA liste de souscription pour huit Bals est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser à M. E. Bertus ou chez M. Ju. Davis, où elle est déposée. 9 déc

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
MERCREDI, 17 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut désirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 4 déc

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
MERCREDI, 17 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 4 déc

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture; la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'île Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblos, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 18 nov—d

EXERCICES GYMNASTIQUES,
ET ECOLE DE DISTRACTION
DE ROPER.

Au-dessus de la maison Burnes, rue du Canal.
☞ *Ouverts tous les jours jusqu'à midi.* ☜

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er. décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, et de 4 à 9 heures du soir.
20 novembre—☞

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné au public, que le mercredi 31 décembre courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur—28 Terrains, composant l'islet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfans, conformément au plan dressé par M. J Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions:—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 6 pour cent par an, et avec hypothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1834.
D. PRIEUR, maire.

NOTA—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation et aux frais des acquéreurs. 13 déc—15

SUCRE—Plusieurs récoltes de sucre de la première qualité, sur les habitations au dessus de cette ville, à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
11 déc no 19, rue St Charles

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARPED, a transporté son office rue Bourbon, No. 6, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés, &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.

25 nov—1m CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instruments de chirurgie et coutelier, fait des couteaux à lancette en d'argent et autres; répare tout ce qui a rapport à son art; repasse avec le plus grand soin les razoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St Louis. 20 nov—1m

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $300,000, en actions de *cent piastres* chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'Assurances des Négocians*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les privilèges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit:

Cinq piastres comptant, par action, et vingt cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des régistres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.

M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. LATRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. O. PRITCHARD.
Commissaire.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant. 9 déc—19f

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Didion & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au plutôt.

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que: orgues d'une très grande dimension, à l'usage des églises, avec cylindres et claviers à toucher, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle; petites serinettes pour les oiseaux; guitarres peintes en tout genre; violons, gros vieux et neufs; flûtes; clarinettes; flageolets en tout genre; bassons; serpents-bassons; ophicléides; basses; ophicléides alto; cors d'harmonie; trombonnes; buccins; trompettes à coulisse; trompettes d'harmonie; musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très modérés, et demeure rue Royale, no. 216, entre Orléans et Ste. Anne. 3 déc—15

RECEMMENT reçus et à vendre: 100 barriques de Vin rouge, par le navire Lucy Ann, de Marseille, et par la barque Balbelier, de Bordeaux; 150 boîtes Fruits à l'eau de vie; 300 paniers Anizette.

L C SASSINOT.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de la paroisse de Jefferson, ville de Lafayette, que le 12 du mois de janvier prochain, le shérif de ladite paroisse procèdera à la collecte des taxes pour l'année 1834, et en recevra le montant à son office, rue Rousseau, entre les rues Jackson et St. Philippe.

Paroisse de Jefferson, 4 décembre 1834.

J. CHARBONNET,
8 déc Shérif et Collecteur.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

La récompense susdite sera payée pour l'arrestation des esclaves suivans, partis marrons depuis le 1er. de ce mois:

Un nègre nommé NARCISSE, appartenant à M. Wm. P. Brown. Il est de taille de 5 pieds 10 pouces, âgé de 21 ans, mince de taille et ayant bonne mine.

BURREL, appartenant ci devant à M. Miller, de la taille de 5 pieds 2 pouces, âgé de 30 ans, ayant une cicatrice sur la jambe droite, provenant d'une morsure de chien.

JACK, surnommé *Jack Harper*, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, âgé d'environ 24 ans, portant des boucles d'oreilles.

JOHN, surnommé *John Patterson*, taille de 5 pieds 7 pouces et demi, âgé d'environ 25 ans, ayant une cicatrice sur son front, au-dessus de l'œil gauche.

BUCKER, très grand, récemment acheté de M. Wm. C. Dean, ayant une femme au-dessous de la presse à coton du faubourg inférieur, auprès de laquelle il doit se tenir probablement.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. C. HURST,
10 déc—7 Paroisse Jefferson.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

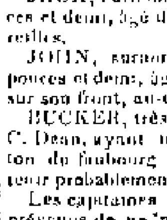

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et porte généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.

Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.

3 déc—☞ M. DEL ACEBO.

LES soussignés ont, ce jour formé une société sous la raison de *Lambeth & Thompson*, même successeurs de feu John Linton.

W. E. THOMPSON,
W. M. LAMBETH.

Référé à Messrs..
STEPHEN DUNCAN,
W. E. CORNER, } Natchez.
W. N. MEREER.
MM. FORD & MACKHAM, Vicksburg.
Général H. S. SPRIGG,
A. P. WILLIAMS. } Alexandrie.

Nouvelle-Orléans, le 24 nov. 1834.—

LE soussigné, arrivant d'Angleterre et de France, avec un assortiment considérable de marchandises de divers genres, a transporté son magasin rue de Chartres No. 49, entre les rues Bienville et de la Douane, où il offre à vendre les articles suivants débarquant du Marengo, du Hâvre, et de l'Océana de Liverpool.

Toilettes pour dames d'un genre nouveau, dito à la duchesse, dito pour hommes et pour enfants; lavabos de différents genres; pianos, pupitres à musique, casiers à musique, pupitres à écrire; commodes et secrétaires; derans, idem à secrétaire, table de contre; bureaux pour dames et pour hommes; tables à écarté, tables de nuit d'un genre nouveau; bibliothèques; jardinières; corbeilles de noces; idem à main; idem à ouvrage; petits lits de repos; fauteuils de chambre, idem de bureau; idem à mécanique; armoires à glace, consoles, miroirs à barbe, tabourets à la reine, idem à chauffe pied, sièges portatifs, idem à béquilles; petites tables à ouvrage, et une infinité de meubles de fantaisie, la plupart d'un genre tout-à-fait nouveau.

Très beaux lustres, lampes et candelabres en bronze. Grand assortiment de pendules de tout genre; doré, bronzé, porcelaine, &c. corbeilles à fleurs et à fruits, vases, divers.

Assortiment considérable de tableaux; glaces de toutes dimensions, cadres d'un nouveau gout.

Plaqué de tout genre, tels que candelabre, flambeaux, plateaux de toute espèce, corbeilles, sucriers, porte-liqueur, porte-huilliers &c. &c. &c.

Une infinité d'objets de fantaisie en porcelaine et en bronze. Ornements dorés, très riches, pour portes et fenêtres.

Superbes services de table en porcelaine.

Assortiment général et très étendu de porcelaine, cristaux et verrerie. Bougies diaphanes en couleur; veilleuses, mèches à quinquets. Presses à copier d'un nouveau genre, saucissons de Lyon, racahout &c.

Tous ces articles ont été choisis par le soussigné, ou confectionnés d'après ses ordres dans les principaux établissements de Paris, et d'Angleterre.

7 nov VALSIN VIGNAUD.

LES créanciers de M. A. V. Boismare sont priés de présenter leurs titres de créances à M. E. Carraby, avant la vente des biens du dit Boismare, afin que les syndics soussignés puissent faire un état exact des dits créanciers.

E. CARRABY } Syndics des créanciers
A. SENECAL } de M. A V Boismare.
22 nov—0, 2ps.

WHISKEY—38 barils vieux Monongehela whiskey en débarquement du bateau à vapeur Ohio, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
11 déc No 28 & 29, Nouvelle Levée.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 8 décembre 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 28 décembre, à 10 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la place d'armes, une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes, par les officiers de compagnies.

Les officiers commandants de compagnies devront fournir sur les lieux, un état exact de la force de leurs compagnies, et devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille, et en garder les portes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la légion.

D. AUGUSTIN, aide de camp.

Acte pour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 mars 1834.

Sect. 70. Il est de plus décrété &c. Que l'officier commandant, pourra, à une revue, désigner les limites de la parade (aucun chemin public ne devant y être inclus) et si quelqu'un franchit les dites limites sans le consentement ou la permission de l'officier commandant, il peut être mis en prison jusqu'à la fin de la revue, à la discrétion de l'officier commandant, et si quelqu'un n'étant pas de service cherche à interrompre les exercices de la revue en faisant du bruit ou en se conduisant d'une manière inconvenante, l'officier commandant aura le pouvoir de le détenir sous garde, jusqu'à ce que la revue soit passée.

Sect. 17e. de l'acte approuvé le 12 février 1813. Si à la parade ou revue d'aucun corps il se trouvait parmi les spectateurs une ou plusieurs personnes appartenant à ce corps, l'officier commandant aura le droit de les faire rentrer à leur poste, et en cas de désobéissance, de les faire emprisonner pendant le jour et de les condamner à une amende qui sera fixée par la cour d'assessement, laquelle amende ne pourra excéder dix piastres. 10 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE CITE' DE LA NOUVELLE-ORLEANS

A tous ceux que cela peut concerner, SALUT.

ATtendu que J. Bertrand ayant acheté à une vente faite par B. Beauregard, marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette cour pour un avis conformément à un acte intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes qui pourraient avoir droit à la dite propriété en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de cité de faire voir, d'ici trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue par B. Beauregard, marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 novembre 1834, en vertu d'un ordre de saisie exécution (fieri facias) émané dans l'affaire de Marie Mouzer, épouse de Joseph Korner son mari, le 9 Oct. bre 1834, à laquelle vente le dit J Bertrand s'est rendu acquéreur pour le prix de neuf cent dix piastres.

Description de la propriété d'après le transfert.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, désigné par le No. dans l'islet No 16, dans la rue St Joseph entre les rues St Jean Baptiste et des Religieuses mesurant 60 pieds de face à la rue St Jacques sur 120 pds. de profondeur, d'après un plan de la banlieue supérieure, de cette ville.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et les ai scellées du sceau de la dite cour, ce 9ème jour de Décembre 1834.

L. S.

10 déc—3 A. DREUX, Greffier.

MARCHANDISES.

ANDREWS FRERES, ont reçu par des arrivages récents, un grand assortiment de marchandises nouvelles et propres pour la saison; lesquelles complètent entièrement leur fonds, l'a invitent les acquéreurs à venir les visiter.

LAINAGES.

Couvertes françaises et anglaises de tous genres; Draps, Kerseys, Sattinets et Flannelles, et généralement tous les étoffes en laine.

Soieries et Satins des derniers genres et des plus à la mode.

Toiles et damassés de toutes qualités, et presque toute espèce de Toiles des meilleures fabriques.

Indiennes et Guinghams, de toutes les couleurs, nombre de dessins d'un nouveau goût.

Tapis et marche pieds—quelques uns à bas prix.

Bobbinets noirs et blancs, voiles do. dentelles et robes de dentelles.

Rubans, bonnets, ceintures &c, unis et brodés.

Crêpes noirs et en couleur, de toutes qualités et de différentes largeurs.

Toutes espèces de marchandises de goût, pour habillements de dames.

Marchandises de modes, des goûts les plus nouveaux, propres aux habits de noces, de bals, de soirées et de promenade; Habillemens faits, et généralement toute espèce de Marchandises, à rendre à des prix modérés, par

ANDREWS FRERES,
9 déc rue de Chartres, No. 19

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 86, rue Julie. à

18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa déligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

EN débarquement du navire Bullochant, de Bordeaux et à vendre par le soussigné, rue Royale, no. 147.

16 demi-pipes eau-de-vie de Cognac do 1ère marque,
10 quarts de pipe vieille eau-de-vie,
Vins en barriques, des crus de Grave, Medoc e Cancy,
10 barils lentilles fraîches et cuisantes.

D'importation antérieure, un grand assortiment de vins vieux de divers crus, ainsi que liqueurs et anisette de première qualité.

8 déc Pre. LAFAYE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny contre ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de ... T. Caffe, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire: et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—32

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MEDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour, les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3ps Doyen de la faculté.

VENTE PRIVEE.

ON offre en vente l'ameublement d'une maison de pension, consistant en lits, bois de lits, chaises, tables, ustensiles de cuisine, avec le privilège de la maison, si on le désire—cette maison est située au centre des affaires. Si l'on n'en dispose pas avant le 25 de décembre, à l'amiable, on les vendra à l'encan.—Pour les Conditions, s'adresser au bureau de cette feuille. 8 déc

EXCHANGE on London, for sale by
HARRISON, BROWN & Co.
déc 8 117 royal street

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 18 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, à la requête de MM. Em. Carabyet A. Sénécal, syndics des créanciers de M. A L Boismare, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit A L Boismare à ses créanciers, savoir:

Un terrain situé rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant, mesure française, 34 pieds de face à la rue Royale, sur 78 pieds de profondeur, avec les deux bâtisses maisons et leurs dépendances qui sont dessus et non achevées.

Un terrain fesant encoignure des rues Royale et Saint-Philippe, ayant 60 pieds de face sur chacune des dites rues, avec les bâtisses qui sont dessus.

Un terrain, situé sur la rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, désigné par le no. 35, sur le plan déposé dans l'office de M. Christy, notaire; lequel terrain a 26 pieds de face à la rue de la Levée, 26 pieds 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Galatin, sur 100 pieds 1 pouce, 6 lignes de profondeur, du côté joignant le no 36, et 112 pds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté joignant le terrain no. 34 du dit plan.

Un terrain situé au faubourg Washington, ayant 164 pieds de face à la rue Moreau, 316 pieds 2 pouces 6 lignes face à la rue Mazant, et 164 pieds de face à la rue Casacalvo; il y a sur ce terrain la belle maison à étage qui appartenait à M. David Olivier; 2 bâtimens en briques, servant de cuisine, logement à domestiques, écurie et remise, et aussi 2 pigeonniers en briques et une quantité d'arbres.

4 terrains situés au même faubourg, sur l'îlet no. 9, suivant le plan déposé dans l'office de M. Octave de Armas, savoir:

Le no 10 fesant encoignure et ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant et 120 pieds rue Casacalvo, le no 9, attenant au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, fesant face à la rue Mazant et 120 de profondeur; le lot no 12 ayant 44 pieds, face à la rue Casacalvo et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur; le no 11 ayant 44 pieds, face à la rue des Grands Hommes de 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Ces terrains sont en grande partie entourés de pieux. Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard, à une lieue de cette ville et du même bord, ayant 200 pieds de face au fleuve sur 1000 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

8 lots de terre situés sur la limite du nouveau faubourg Marigny, face au canal St. Bernard, et fesant partie des terres vendues par Mde. Ve Delaronde, lesquels lots de terre sont figurés sur un plan fait par M. Joseph Pilié, et déposé à la Bourse Hewlett.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Hélène, âgée d'environ 21 ans avec son enfant de 2 ans; Cynthia, d'environ 21, avec son enfant, de 3 ans; Sophie, d'environ 31; Félicité, créole, de 15 ans; 3 actions de la presse à coton de la Levée; 10 de la compagnie des architectes.

Conditions: Pour le terrain No. 35, situé rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, l'adjudicataire s'obligera à payer au lieu et place de A L Boismare, les sommes suivantes, savoir: $1550, le 22 janvier 1835; $1680, le 22 janvier 1836, $1770 le 22 janvier 1837; $1860 le 22 janvier 1838, et $1950 le 22 janvier 1839, et la balance à 1, 2 et 3 ans du jour de la vente.

Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3ans, les esclaves à 6 et 12 mois.

Le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des syndics avec hypothèque sur les propriétés.

Les actions de la Presse à Coton et celles de la compagnie des Architectes, payables comptant.

Les actes de vente se passeront à l'étude de Théodore Seghers, notaire public. 15 nov—...

Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur de la Levée.

PAR T. MOSSY ET GARIDEL ET TRICOU & CANONGE.

SAMEDI, 20 du courant, la compagnie offrira en vente, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, de grande valeur:

1o Quatre Magasins en briques, à 3 étages, fesant face au chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, devant la presse à coton et joignant la rangée d'édifices à trois étages appartenant à la compagnie des Architectes et à Daniel Warburg, comme il appert par le plan déposé à la Bourse.

2o Deux Terrains, avec l'édifice qui s'y trouve, ci-devant formant la propriété de feu Henry De Enée, en face du chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, au-dessous et adjoignant la presse à coton, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

3o Trois Terrains avec les édifices qui s'y trouvent situés dans la profondeur des deux terrains ci-dessus, et en face de la rue Première, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

4o Un Terrain fesant face à la rue Casa Calvo, entre les rues St. Ferdinand et de la Presse, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

5o Trois Terrains fesant face à la rue St. Ferdinand, un desquels forme l'encoignure de la rue ci-dessus mentionnée, et celle de Casacalvo, et fait face à la rangée d'édifices à 3 étages en construction par la compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

Les propriétés susdites seront positivement vendues, payables à 1 et 2ans, en billets endossés à la satisfaction de la compagnie, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de la dite compagnie payées en entier, seront reçues en paiement des achats des dites propriétés, sur le pied du comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théod Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la Direction,

4 déc F C CATONNET, sec.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 19 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett: AIMEE, mulâtresse âgée de 24 à 26 ans, depuis 7 ans dans le pays, avec son fils PITTO âgé de 6 ans. Aimée est un peu blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté d'un mal qu'elle a à la jambe.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mercredi, 17 du courant, à 1 heure, à la Bourse, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, le brick ROVER, avec ses agrès, apparaux et fournitures, du port de 149 tonneaux, tel qu'il se trouve maintenant au chantier de Harnold, Hewes & Co, de l'autre bord du fleuve. Les voiles sont déposées chez M. Knight, Vieille Levée, No. 27.—Conditions—Comptant. 10 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 29 décembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des commissaires des créanciers d'Antoine Foucher fils et à la folle enchère de Madame Veuve Adélard Fortier.

Le nègre nommé Joseph Cap, âgé de 40 ans.

Les conditions de la vente sont: que l'acquéreur fournira son billet endossé à la satisfaction consolidée, et payable le 24 mai 1835; avec hypothèque. L'esclave ne sera délivré que chez le notaire, au moment où l'acquéreur aura fourni son billet, et sera aux risques dès le moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, not. nov aux frais de l'acquéreur. 26 nb

PAR HEWLETT ET BRIGHT, et J. DOMINGON.

IL sera vendu, jeudi, 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, par ordre d'Alexandre Prieur, syndic des créanciers de Townsley, Prieur et Co. les propriétés ci après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers, savoir:

1°. Un terrain situé rue Royal entre les rues Bienville et de la Douane, borné d'un côté par la propriété M. G. R. Stringer, et de l'autre par celle M. Beach, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur mesure française; ensemble avec la maison à deux étages et toutes les batisses qui sont construites sur le dit emplacement.

2°. Un terrain, situé au faubourg Ste. Marie dans l'ilet renfermé entre les rues St. Charles, Perdido, Carondelet et ... de l'Union. Allant de la rue l'Union à la rue Perdido, et mesurant soixante-huit pieds, neuf pouces sur la première, et soixante quatorze pieds six pouces sur la dernière. Il existe sur ce terrain un magasin construit en briques et couvert en essentes, lequel comprend presque toute l'étendue du dit terrain, ce qui le rend susceptible de recevoir une immense quantité de produits du pays.

Un plan des susdites propriétés sera exposé à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un terrain situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10 dans l'ilet No. 12, sur le plan original, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, sous la date du 2 mars 1824. Le dit terrain a soixante pieds de face à la rue des Louriers sur cent quarante neuf pieds, dix pouce et demie de profondeur, mesure française; borné du côté d'en haut par les terrains Nos. 7, 8 et 9, et dans la profondeur par le terrain No. 4, comme on peut le voir sur le plan figuratif qui sera exposé à la Bourse.

4o. Un lot de terre situé dans un endroit désirable voisin de la baie de Biloxi, Etat du Mississipi; mesurant 1 arpent 3-4 de face à la baie, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations existant sur la dite terre.

Conditions:—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de ventes seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 déc

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu vendu le mardi, 30 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 6 Terrains situés dans l'ilet N° 47, au nouveau faubourg Marigny, dans les rues St. Jean et Annette, conformément au plan qui se trouve déposé à la Bourse. Conditions: 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 déc—5

PLOMB EN SAUMON à vendre par
16 déc ... MAGER.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

1o. La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit: Un certain Lot de terre, situé dans le dit faubourg Ste. Marie, rue du Camp, dans l'ilet compris entre les rues du Camp, St. Joseph, St. Charles et Julie; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois pieds quatre pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par le voyer de la ville le 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix-sept, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 15 février 1831. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pds. six pouces de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, mesure vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philippa, cent vingt deux pieds huit pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro onze adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Gravier, cent vingt un pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, adjoignant le No. onze, mesure vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. seize et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R. O. Pritchard.

9 déc G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton vs Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Le lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par Jos. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Granbury R. Stringer, notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant.

9 déc G W MORGAN, shérif

Francisco Tio, exécuteur testamentaire de Juan Puich vs. J C Mairet.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. 14 nov. G W MORGAN, shérif.

John Arrowsmith vs. Edmond Howard.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 27 décembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Un certain Lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et Craps, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Espagne, et 60 pieds de profondeur, (mesure française) formant partie du lot No. 278, et borné d'un côté par une portion restant du dit terrain, et sur l'autre côté par une partie du lot No. 261, et sur le derrière, par le lot No. 279, avec toutes les améliorations ci-dessus.

Conditions de la vente: $50 ? 50 cts. comptant, avec intérêt sur $500, du 1er. février 1834, avec les frais; $500 portant dix pour cent d'intérêt du 1er. février 1834 jusqu'au paiement, qui doit se faire le 1er. février 1835; $500 avec un pareil intérêt, payable le 1er. août 1836, et finalement $500 s'il y a ... excédant, avec un pareil intérêt, payable le 1er. février 1836.

20 nov G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du 27 avril 1833, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et formant une partie de l'habitation connue sous le nom de Habitation Macarty, adjoignant, mais non inclus dans la ville de Carrollton.

Conditions: $5300 comptant, avec intérêt légal sur $2650, du 17 novembre 1833, et sur $2650 du 1er mai 1834, la balance payable en trois portions égales du 1er mai des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, mais sécurité sur hypothèque spéciale.

10 déc G W MORGAN, shérif

Manette Macarty Veuve du F. Montreuil, vs. Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Morales & Urquhart, et formant l'ilet désigné par le No. 15. Conditions: comptant.

8 déc G W MORGAN, shérif

Alexandre Milne jr. contre Juan Peñas.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit:

Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'ilet No. 6, lots No. 5 et 6, de l'ilet 162, et lot No. 12, de l'ilet 129, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions: comptant.

8 déc G W MORGAN, shérif

William Lake vs. Paul Pandelly.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi 25 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

L'esclave Polly, alias Mary, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

22 nov G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de feu Pierre Romain vs. Thomas Romain.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 30 décembre courant, à une heure après midi.

La négresse Marie Louise, âgée de 50 à 60 ans, ayant perdu un œil, et étant infirme.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offerte à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.

15 déc G W MORGAN, shériff

100 BARRIQUES Vin rouge; 40 demi-barriques Vin blanc Sauterne et Graves; 425 caisses Vin rouge,

50 paniers Anizette; 12 caisses liqueurs ... caisses Kirschwaser, en débarquement des navires l'Ilchan et Jeune France, à vendre par

12 déc THEO. NICOLET & CO, rue Bienville, No 25